

Sarthe, Saint-Jean-du-Bois et Fercé-sur-Sarthe. Après une étude plus poussée, il s'avère que seul le territoire de Fercé-sur-Sarthe pourrait accueillir des éoliennes.

Est-ce que l'implantation d'éoliennes pourra se faire en parallèle de l'exploitation des zones de carrières ?

Par ailleurs, la durée de l'étude pour l'implantation des éoliennes est de 8 ans.

Le conseil municipal s'interroge : quelles seront les conséquences environnementales ? Quelles seront les nuisances sonores ? Quelle est la capacité de l'entreprise ENGIE GREEN à fournir les informations nécessaires au débat dans le cadre d'une consultation citoyenne.

Un débat et une délibération auront lieu au conseil municipal du 28 novembre 2018.

//

Décisions municipales dans le cadre de la délégation (18.89)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°14.36 en date du 4 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

1. renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 589, sise à Fercé-sur-Sarthe, 16 cité de la Promenade appartenant à Monsieur et Madame GARREAU Michel.

//

Communauté de communes du Val de Sarthe : mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement (18.90)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Val de Sarthe depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de compétence entraîne de plein-droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés.

Les articles L.1321-1 à L.1321-5 du CGCT fixent les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence. Un procès-verbal de mise à disposition des biens dans le

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT	ABSENT		
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
	ABSENT		ABSENT
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			